



COMMUNE DE BELCASTEL

ARRÊTÉ N° 2026-67

**OBJET : ARRETE PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LA
VC n°16 (Route du Luc Haut)**

**ARRETE PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA COMMUNE DE BELCASTEL LE**

11/09/2026

Le Maire de Belcastel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L 2212-2;

VU les pouvoirs de police du Maire ;

VU la demande en date du 31/08/2026 de l'entreprise OPTIMA TRAVAUX TELECOM, sise TSA 70011, 69143 DARDILLY CEDEX, qui doit réaliser de remplacement de poteaux avec tarière le long de la Route du Luc Haut, à BELCASTEL ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité publique, de réguler la circulation et le stationnement durant les travaux,

ARRETE

Article 1 : A compter du 14/09/2026 de 7h00 jusqu'au 14/10/2026 inclus à 18h00.

- le stationnement de véhicules est interdit sur la VC n°16 au droit du chantier de travaux ;
- la circulation modifiée à cause d'une restriction de la chaussée. La largeur de la voie maintenue est de 2 mètres. La vitesse de circulation est fixée à 30 km/h à proximité et au droit du chantier.



COMMUNE DE BELCASTEL

Article 2 : L'entreprise mettra en place la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : La circulation et le stationnement sont rétablis à l'issue des travaux, à partir de 18h00 le 07/10/2026.

Article 4 : Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON et le Maire de Belcastel, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON.

Belcastel, le 11/09/2026

Le Maire de Belcastel,
Jean-Louis BESSIERE



